

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion du Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports
d'APIRG
(AAO/SG4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021**

Point 3 de l'ordre du jour : Projets liés à l'espace aérien (Sécurité, Capacité et Efficacité)

3.1 : Planification et mise en œuvre**RAPPORT SUR LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR ATM AFI**

(Note présentée par l'équipe de gestion du projet du Plan directeur ATM AFI)

RÉSUMÉ

La présente note de travail fait le point sur l'état d'avancement du projet de Plan directeur ATM AFI dans le cadre des projets liés à l'espace aérien du Sous-groupe AAO.

La réunion est invitée à prendre acte du rapport d'avancement du projet, de l'élaboration de la Vision 2045, du futur concept d'opérations et du Plan directeur de l'ATM AFI. La réunion est en outre invitée à appuyer l'équipe du projet AAMP dans la formulation d'une proposition de mécanisme pour faire face aux difficultés rencontrées par le projet.

La suite à donner par la réunion figure au Paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S) :

Conclusion 22/35 de la réunion APIRG/22 – Mise en place d'un système ATM AFI sans discontinuité.
Décision 3/02 de la réunion AAO/SG3 – Mise en place d'une équipe de gestion du projet de Plan directeur de l'ATM AFI.

Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :

Sécurité, Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, Développement économique du transport aérien, et Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1 L'équipe de gestion du projet AAMP a entamé l'exécution de la tâche consistant à élaborer le projet de Vision 2045, du futur Concept d'opérations (CONOPS) AFI et du projet de Plan directeur de l'ATM AFI après la réunion AAO/SG3.

1.2 Le plus récent projet de la Vision, du CONOPS et des documents du Plan directeur de l'ATM AFI sont joints en Appendice A et B à la présente note de travail.

Ces documents sont élaborés en appui à l'objectif d'établir un système ANS AFI sans discontinuité, à travers une planification de l'ATM et de l'infrastructure, une feuille de route stratégique pour la mise en

œuvre étroitement harmonisée avec :

- a) Le GATMOC :
- b) Le GANP, les ASBU, les BBB :
- c) Le GASP :
- d) Feuilles de route pour la mise en œuvre des projets des Sous-groupes AAO et IIM en collaboration avec les États et les partenaires régionaux.

1.3 La Vision 2045, le CONOPS et le Plan directeur ATM de l'ATM AFI sont élaborés en y intégrant les éléments clés provenant des entités régionales, à savoir l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et le Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM).

2. ANALYSE

2.1 Afin de soutenir l'objectif de l'APIRG, promouvoir la conception d'un système ANS AFI sans discontinuité, la Vision 2045, le futur concept d'opérations et le Plan directeur de l'ATM AFI fourniront une feuille de route régionale ATM, en tenant compte de la planification et de la mise en œuvre des projets clés des Sous-groupes AAO et IIM et conformément à l'élaboration de la stratégie des infrastructures et des feuilles de route technologiques AFI.

2.2 L'élaboration de la Vision de l'ATM AFI vise un objectif stratégique de 25 ans dans lequel le futur concept d'opérations prendra en compte les perturbateurs et les innovateurs technologiques du cadre des ANS AFI sans discontinuité et les faits nouveaux survenus dans les Régions OACI adjacentes. L'objectif stratégique est conforme aux exigences de la Conclusion 23/14 de la réunion APIRG/23 concernant la collecte de données pour des prévisions de trafic sur une période de 25 ans.

2.3 L'environnement technologique peut accélérer la transformation du paysage sans cesse évolutif de l'ATM opérationnel et les perturbateurs, au cas où une demande/nouveau type de demande croissante, notamment les nouveaux modèles d'entreprise de l'industrie, justifie la nécessité de l'élaboration d'une vision et d'un concept d'opérations de l'ATM AFI.

2.4 Le taux d'élaboration des documents de la Vision 2045, du CONOPS et du Plan directeur de l'ATM AFI est d'environ 50 %. Toutefois il y a encore d'importants travaux de révision et d'édition à faire pour mettre au point des documents matures et centrés sur la Région AFI.

2.5 La participation aux activités des projets a été faible dans la majorité des cas depuis la conception. La majorité des objectifs du programme de travail du projet AAMP n'ont pas été atteints à cause de la faible participation, la moitié des objectifs n'ont pas été atteints.

2.6 En avril 2021, les activités des deux équipes de projet ont été fusionnées, principalement à cause de la faible participation des membres aux activités des projets ; y compris les réunions des équipes de projets. L'objectif étant de soutenir l'élaboration simultanée des documents et la coordination et l'harmonisation du contenu des documents.

2.7 Dans le but de soutenir le suivi des activités de l'équipe du projet et la participation aux deux tâches du projet, une équipe de direction composée de six membres de l'équipe de gestion du projet AAMP a été constituée. L'équipe de direction a pour objectif principal de coordonner et faciliter les activités du projet et d'assurer que l'initiative est sans cesse portée vers la maturité.

2.8 L'équipe de direction continue à progresser. Toutefois, il est improbable que le projet soit achevé à temps, étant donné l'imminence du délai qui est fixé à août 2021.

2.9 L'équipe du projet AAMP recommande que le délai du projet soit revu et qu'il soit prorogé pour permettre que les travaux se poursuivent et d'assurer que les activités du projet permettront de concevoir des documents matures susceptibles d'être soumis à l'APIRG conformément à la Conclusion 22/35 de la réunion APIRG/22.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte de l'état d'avancement du projet AAMP, à savoir les progrès enregistrés à ce jour dans l'élaboration de la Vision 2045, du futur concept d'opérations et du Plan directeur de l'ATM AFI.
- b) Élaborer un mécanisme pour surmonter la principale difficulté à laquelle le projet fait face, à savoir la faible participation aux activités du projet. La réunion est invitée à encourager les États/organisations pour assurer que les participants désignés au projet participent activement aux activités.
- c) Approuver la demande de prorogation du délai de mise en œuvre du projet au 31 octobre 2021, compte tenu des recommandations de l'équipe du projet.
- d) Charger l'équipe du projet AAMP de soumettre les projets de documents à la réunion APIRG/24 pour examen.
